

La radiodiffusion et la télédiffusion ethniques sont également florissantes. Dans cinq villes, huit stations radiophoniques sont autorisées à consacrer la totalité de leurs émissions hebdomadaires à des groupes particuliers (Italiens, Ukrainiens, Allemands, Grecs et Chinois notamment). Toronto possède une chaîne de télévision entièrement réservée aux communautés ethniques et la Colombie-Britannique, province la plus à l'ouest du Canada, un réseau régional de télévision payante en langues ethniques. On compte deux réseaux de câblodiffusion par satellite intéressant des groupes ethniques et plus de 60 stations radiophoniques diffusant régulièrement des émissions s'adressant à diverses ethnies.

### Les affaires

Qu'il s'agisse de technologie de pointe (Michael Cowpland), de haute couture (Alfred Sung) ou de haute finance (les frères Reichman), on retrouve à l'échelle internationale le nom de Canadiens qui furent d'abord de simples immigrants.

Au pays, les Canadiens d'origine étrangère sont, dans une proportion de 50 %, plus susceptibles de travailler à leur propre compte que les autres citoyens. Étant consciente de l'influence du multiculturalisme, la Chambre de commerce du Canada entretient des relations suivies avec des organismes tels que le Conseil commercial canado-arabe, le Conseil commercial Canada-Europe de l'Est et le Conseil canado-coréen des gens d'affaires. Par ailleurs, la Banque fédérale de développement consulte régulièrement diverses associations commerciales ethniques.

### Les arts

Les artistes canadiens sont issus de toutes les parties du monde. De plus en plus d'écrivains éminents ne sont pas de souche française ou britannique. Ces dernières années, des écrivains d'origine italienne, est-européenne et juive se sont fait connaître. Tout récemment, des oeuvres d'écrivains originaires des Antilles (Austin Clarke, Cyril Dabydeen) et d'Amérique du Sud (Ludwig Zeller, Pablo Urbanyi) ont été publiées.

### Programmes communautaires

Divers organismes et associations s'attachent à promouvoir activement l'égalité raciale, la compréhension interculturelle et l'esprit civique à l'échelle locale, sous l'égide du gouvernement (programmes multiculturels offrant aide financière et conseils aux groupes communautaires, aux institutions canadiennes et, parfois, aux simples citoyens).

De nombreux programmes communautaires ont pour but premier d'offrir des services aux nouveaux immigrants et de les renseigner sur l'acquisition de la citoyenneté canadienne. Dans un cadre plus général, divers organismes comme la police, les médias, les services de santé et les services sociaux, les syndicats et les administrations municipales s'efforcent d'améliorer les relations interraciales et de faciliter l'adaptation de tous à la diversité culturelle du pays.

### Législation et politique

Si, dans l'histoire du Canada, des cas d'injustices navrantes envers les minorités ont été relevés, on s'emploie aujourd'hui à faire disparaître toute discrimination.

Pour servir ses objectifs — égalité, diversité, solidarité communautaire —, le Canada a adopté des mesures et des lois concrètes et prospectives.

En juillet 1988, le gouvernement fédéral a reconnu et mis à l'honneur le caractère évolutif de la société canadienne en adoptant la Loi sur le multiculturalisme canadien. Selon celle-ci, tout citoyen, quelle que soit son origine, doit avoir la possibilité de participer pleinement à la vie collective du pays. La loi vise à encourager et à aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques canadiennes à prendre en compte le caractère multiculturel du Canada. Elle rend également le gouvernement fédéral responsable de promouvoir le multiculturalisme dans ses ministères et organismes.

La loi se voulait l'aboutissement d'une série d'événements qui se sont échelonnés sur les deux dernières décennies :

- 1971 : le multiculturalisme devient politique officielle du gouvernement. Un modeste programme prévoit l'allocation de subventions aux groupes locaux et associations intéressées, aux réseaux d'aide aux immigrants et aux groupes de défense des citoyens;
- 1972 : on désigne un ministre d'État au Multiculturalisme;
- 1977 : la Loi canadienne sur les droits de la personne établit des mesures de lutte contre la discrimination fondée sur la race, l'origine ou la religion;
- 1981 : le mandat du programme de multiculturalisme englobe les relations interraciales;
- 1982 : les droits à l'égalité et le multiculturalisme, insérés dans la Charte canadienne des droits et libertés, font partie intégrante de la Constitution du Canada;
- 1986 : adoption de mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi;
- 1988 : création par le gouvernement d'une Fondation canadienne des relations interraciales;
- depuis 1971, des politiques et des programmes officiels sur le multiculturalisme ont été adoptés par la majorité des provinces.

### Engagement

L'engagement du Canada, face au multiculturalisme, transcende les écrits et les lois. Le multiculturalisme forme la trame même de la société canadienne et, ayant reconnu ce fait fondamental, les Canadiens de toutes les origines culturelles doivent être en mesure de contribuer à la réalisation de leurs objectifs communs d'égalité, d'unité nationale et d'harmonie sociale.